

MAIRIE DE MURATO

DELIBERATION DL-2024-36

Date de la convocation: 17/05/2024

DE LA COMMUNE DE MURATO
SEANCE DU 24 MAI 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 mai à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

<u>PRESENTS</u>: M. ANTONI Francis, M. CLEMENTI Albert, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. LAFFOND Alain, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MAZZONI Pierre-Ange, M. MURATI Joseph-Antoine.

<u>ABSENTS</u>: M. COPPI Jacques, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. IANNELLI François, M. LECCIA Lucien M. MURATI Lucas.

Le quorum étant atteint, M. LUCCHETTI Sébastien a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Nb Conseillers afférents au CM: 15
Nb Conseillers en exercice: 14
Nb Conseillers présents: 8
Nb Conseillers représentés:

Quorum: 8

Attribution du marché - Restauration de la chapelle San Roccu (Consultation complémentaire)

Monsieur le Maire expose au Conseil

Une consultation complémentaire a été passée par la collectivité afin de finaliser les travaux de restauration de la chapelle San Roccu sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics.

Cette consultation a été lancée le 15 avril 2024 pour une remise des offres fixée au vendredi 10 mai à 12h00. Suite à la réunion de la commission d'appel d'offre du 23/05/2024, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT TTC
LOT N°4 : Réfection de la fontaine et revêtements de sols	SARL TETTI E TEGHJE	22 213,40 €
LOT N°5 : Réalisation du clocher et ventilation de la chapelle	SARL TETTI E TEGHJE	13 288,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de Monsieur le Maire Et après en avoir délibéré

Pour : 8 Contre : Abstentions :

- DECIDE de retenir les entreprises ci-dessus exposées dans le cadre de la consultation complémentaire relative à la restauration de la chapelle San Roccu.
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du présent marché.

POUR COPIE CONFORME LE MAIRE

Le Maire M. Claude FLORI

Claude FLORI

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS. Au registre sont les signatures

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 02B-212001721-20240524-DL-2024-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2024 Publication : 28/05/2024